—Mon général, jusqu'ici je crois m'être préservé de to action flétrissante. C'est à Dieu que j'ai confié la garde mon honneur, et il est bien gardé. Au surplus, tout malh ne nous arrive pas pour nous nuire ; je laisserai tomber conventure dans l'oubli, espérant que vous aurez l'occasion de faire passer quelque journée plus agréable.

Le général feignit de ne pas comprendre l'allusion; il se c tenta de répondre: Ainsi soit-il ! et il ajouta: Si ce n'est une indiscrétion, je voudrais bien vous adresser une per

question.

-Parlez, mon général.

—Je vous le dirai sans détour ; ce n'est pas que je veu pénétrer vos secrets ; mais apprenez-moi donc, de grâce, q motif vous empêcha de faire comme vos collègues. C'ét une plaisanterie, et tout finissait là.

(à continuer.)

CONDITIONS.

La Gazette des Familles Canadiennes paraît tous les quinze jou Le prix de l'abonnement, qui n'est que D'UN ÉCU, doit être pa invariablement au commencement de chaque année.

Toutes les correspondances concernant la rédaction et la abonnements, ainsi que les échanges, devront être adressées

rédacteur, à St. Jean Chrysostôme.

Nous autorisons tous ceux à qui nous adressons plusiet exemplaires, à recevoir le prix des abonnements.

On pourra déposer à Québec, le prix des abonnements ch

M. le secrétaire de l'archevêché.

A Montréal, le Révd. M. Picard, du séminaire de St. Sulpi. M. J. Godin, professeur à d'école Normale Jacques Cartier, M. Pierre Picard marchand d'ornements d'église, sont charg d'enrégistrer les nouveaux abonnés et de recevoir le prix de le abonnement.

A Rimouski, M. l'abbé J. Gagné, du séminaire de cette locali

nous rendra les mêmes services.